

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 1^{ER} DECEMBRE 2023

N° 2023-437 SPECTACLE DE LA COMPAGNIE TOUT PAR TERRE

Nomenclature des actes : 1.7

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente,

Considérant l'organisation chaque année d'un festival de spectacle vivant intitulé Les Petits Détours,

Considérant la compagnie Tout Par Terre proposant 2 représentations de son spectacle tout public « Welcome » le Samedi 23 Mars 2024 et le Dimanche 24 Mars 2024,

LA PRESIDENTE DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : La Présidente décide de retenir la proposition de la compagnie Tout par Terre.

Le coût total de ces représentations proposées s'élève à 2 966.40 € HT, soit 3 129.55 € TTC.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 1^{er} Décembre 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 01/12/2023.